

Conseil d'Administration du vendredi 6 juin 2025.

Délibération N° 06/06/2025 - 02

L'An deux mille vingt-cinq, le six juin à 17 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur DESFACHELLE, en suite de convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-cinq.

Présents : 8

Excusés : 1

Pouvoirs : 1

Absents :

Étaient présents : Mesdames FACHAUX-CAVROS, MACCARINELLI, NEUTS, NOWAK, Messieurs DESFACHELLE, LABUR, BEHARELLE, LEFEBVRE ;

Était excusé : Monsieur SOUILLARD, procuration donnée à Monsieur DESFACHELLE.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024. Monsieur le Président quitte la séance et le conseil d'administration désigne Madame FACHAUX-CAVROS pour présider la séance.

Elle présente les résultats ci-après conformes à ceux de gestion du Receveur municipal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		29 870.37		22 074.10
Opérations de l'exercice 2024	118 430.82	98 994.36	0.00	3 203.30
TOTAUX	118 430.82	128 864.73	0.00	25 277.40
Résultats de clôture		10 433.91		25 277.40
Restes à réaliser	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES		10 433.91		25 277.40
RESULTATS DEFINITIFS		10 433.91		25 277.40

Annexe : Détails du compte administratif

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
LIBELLES	CREDITS	REALISE
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 500.00	42 929.34
60622 - Carburants	100.00	333.46
60632 – Fourniture de petit équipement	200.00	0.00
6064 – Fournitures administratives	500.00	0.00
611 – Contrat de prestations de services	4 500.00	3 030.00
61551 - Entretien et réparation véhicule	500.00	0.00
6168 – Autres primes d'assurance	1 000.00	736.24
6182 – Documentation générale et technique	200.00	0.00
6232 - Fêtes et cérémonies	38 500.00	38 432.75
6281 – Concours divers (cotisations)	1 000.00	396.89
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	350.00	0.00
6451 – Cotisations URSSAF (AT administrateurs)	350.00	0.00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 120.00	72 651.32
65134 – Aides	30 520.00	29 365.94
65138 – Autres secours	6 200.00	5 885.38
65748 – Subventions de fonctionnement associations	39 400.00	37 400.00
042 – OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500.00	2 850.16
6811 – Dotations aux amortissements des immobiliers incorporels et corporels	3 500.00	2 850.16
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	126 470.00	118 430.82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
LIBELLES	CREDITS	REALISE
002 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	29 870.37	
70 – VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	5 399.63	7 569.36
70312 – Redevances funéraires	5 000.00	6 993.36
7066 – Redevances services à caractère social	199.63	576.00
70878 – Par des tiers	200.00	0.00
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	90 000.00	90 000.00
74741 – Participation Commune	90 000.00	90 000.00
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 200.00	1 425.00
756 – Libéralités reçues	500.00	600.00
75888 - Autres	700.00	825.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	126 470.00	98 994.36

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
LIBELLES	Crédits	Réalisé
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 074.10	0.00
2188 – Autres immobilisations	26 074.10	0.00
27 – AUTRES IMMOBILISATIONS	3 500.00	0.00
2743 – Prêts au personnel	3 500.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 574.10	0.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
LIBELLES	Crédits	Réalisé
001 – EXEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	22 074.10	
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	500.00	353.14
10222 – FCTVA	500.00	353.14
27 – AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERE	3 500.00	0.00
2743 – Prêts au personnel	3 500.00	0.00
040 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	3 500.00	2 850.16
281848 – Autres matériels de bureau et mobilier	3 500.00	473.36
28188 – Autres immobilisation corporelles	0.00	2 376.80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 574.10	3 203.30

L'article L.2121-14 du CGCT prévoit que l'ordonnateur peut assister à la discussion mais doit impérativement se retirer au moment du vote.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après avoir entendu l'exposé de Madame FACHAUX-CAVROS,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2024.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	8
Nombre de vote par procuration :	1
Suffrages exprimés :	7
Majorité absolue :	4
Votes favorables :	7
Votes défavorables :	
Abstentions :	

Fait et délibéré en séance du 6 juin 2025.

Le Président du C.C.A.S.

Nicolas DESFACHELLE

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte



Voies de délais de recours

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »